REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2313

Lyon 8e Mermoz Langlet Santy et Lyon 9e Duchère - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain -NPNRU- Autorisation de signature d'un protocole de préfiguration

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur: M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE: 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES:

2016/2313 - LYON 8E MERMOZ LANGLET SANTY ET LYON 9E DUCHERE - NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN -NPNRU- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE PREFIGURATION (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 septembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) est issu de la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui institue un nouveau cadre pour la politique de la ville en redéfinissant notamment les territoires concernés par la géographie prioritaire. Elle renouvelle aussi les outils d'intervention de la politique de la ville avec un contrat unique, le contrat de ville, intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques et une mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités territoriales.

Par délibération n° 2015/1606 du 23 novembre 2015, le Conseil municipal a approuvé la **convention territoriale de Lyon** formalisant des objectifs de solidarités et de réduction des inégalités territoriales sur le territoire lyonnais. Elle s'inscrit dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise, signé le 2 juillet dernier, qui fixe les orientations politiques et stratégiques de l'agglomération pour la réduction des inégalités territoriales, définit la nouvelle géographie prioritaire et formalise les axes du projet de territoire intégré et les déclinaisons thématiques en tenant compte du nouveau périmètre de compétence de la Métropole.

Les engagements inscrits dans la convention territoriale 2015-2020 de Lyon traduisent la volonté réaffirmée et renforcée de mobiliser l'ensemble des politiques publiques en capacité de faire converger leurs ressources et moyens d'action au bénéfice des projets développés dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Le Contrat de ville de la Métropole de Lyon a été signé le 2 juillet 2015. Il est construit sur la base de trois piliers, à savoir :

- des **territoires ressources** : le développement économique et l'emploi au service des quartiers et de leurs habitants ;
 - des **territoires humains** : œuvrer en faveur de la cohésion ;
- des **territoires attractifs** : vers une approche intégrée urbaine et sociale avec comme principal outil, le NPNRU.

Réaffirmant une logique de cohésion territoriale à l'échelle de la métropole, il a pour objectif d'œuvrer à l'équité entre les territoires et à l'égalité des citoyens dans l'accès aux droits et aux services.

Le NPNRU porte obligatoirement sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et plus particulièrement, sur ceux présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants avec deux niveaux d'intervention : les **sites d'intérêt national** (200 sites, 4,15 milliards d'euros de subventions) et les **sites d'intérêt régional** (250 sites, 850 millions d'euros de subventions), soit une contribution de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) de 5 milliards d'euros.

Pour l'agglomération lyonnaise, le NPNRU constitue un véritable levier pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers amorcé grâce au premier programme de rénovation urbaine (PNRU 1) 2005-2015 : un programme ambitieux en voie d'achèvement qui a nécessité des investissements importants et dont les résultats parfois fragiles et hétérogènes restent à consolider.

Les sites retenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine sur l'agglomération lyonnaise sont les suivants :

- Huit **sites d'intérêt national** : Bron Parilly, Bron Vaulx-en-Velin Terraillon Chénier, Lyon 9^e Duchère, Rillieux-la-Pape Ville Nouvelle, Saint Fons Clochettes Vénissieux Minguettes, Vaulx-en-Velin Grande Ile, Villeurbanne Buers Nord et Villeurbanne Saint Jean ;
- Six **sites d'intérêt régional** : Givors Les Vernes, Givors Centreville, Lyon 8^e Langlet Santy, Lyon 8^e Mermoz Sud, Saint Fons Arsenal Carnot Parmentier et Saint Priest Bellevue.

Les enjeux d'intervention sur ces secteurs se situent à deux niveaux :

- à l'échelle de l'agglomération, par la poursuite de leur intégration dans la dynamique de développement de la métropole tout en valorisant leur potentiel ;
- à l'échelle des sites, par la poursuite de la démarche de mutation dans le cadre des opérations d'aménagement portant sur l'habitat, la voirie, l'espace public... et par le renforcement des actions répondant aux besoins des habitants au quotidien.

Il s'agit pour ces quartiers de les rattacher à la ville (désenclaver, lier, greffer), d'y introduire de la mixité résidentielle et fonctionnelle « comme dans le reste de la ville » (diversifier les formes et les fonctions) et de leur redonner une attractivité urbaine (requalifier et valoriser leur image) dans un objectif de ville durable, gage de qualité et de pérennité des investissements.

Les projets de renouvellement urbain devront s'inscrire dans la continuité des projets engagés qui sont des projets intégrés, bâtis à partir de l'ensemble des priorités du Contrat de ville métropolitain, à savoir : développement économique, emploi, insertion, formation, habitat, déplacements mobilité, cadre de vie, santé, culture, éducation, jeunesse, lien social. A partir de ces thématiques, le volet urbain du contrat de ville métropolitain décline sept orientations sur ces quartiers :

- produire une offre de logement attractive pour tous ;

- poursuivre le désenclavement et l'ouverture des quartiers sur l'environnement : accessibilité physique et symbolique, des habitants des quartiers à l'agglomération, des grands lyonnais aux quartiers ;
 - améliorer le cadre de vie des habitants ;
 - développer l'activité économique et commerciale ;
- promouvoir une ville durable pour une transition écologique des quartiers ;
- promouvoir les quartiers dans l'agglomération via une démarche de marketing territorial ;
 - co-construire les projets avec les habitants.

Établi pour une durée de dix ans (2015-2025), le NPNRU se déroule en deux étapes :

<u>1^{ère} étape (2015-2016)</u> : élaboration d'un protocole de préfiguration des 14 projets de renouvellement urbain retenus sur l'agglomération lyonnaise.

Le protocole de préfiguration constitue la première étape du processus de contractualisation avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Il comprend trois volets :

- un volet d'agglomération pour replacer les projets de renouvellement urbain dans le contexte d'agglomération métropolitaine et ses perspectives ;
- un volet sur les projets de sites présentant l'ambition des projets, les orientations d'aménagement pour une évolution des sites à long terme et pour arrêter, avant la contractualisation avec l'ANRU, un projet urbain sur chaque site dont la faisabilité et la soutenabilité financière aura été expertisée à partir d'un programme de travail et d'études et d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre ;
- les demandes de financement au titre du protocole portant sur le programme d'études, les équipes projets, et des opérations d'investissement à lancer en urgence (relogements en prévision de démolitions ou réhabilitations lourdes de certains immeubles).
- <u>2^e étape (2016-2022)</u>: mise en œuvre du protocole de préfiguration, élaboration des conventions d'application de renouvellement urbain par site et déclinaison opérationnelle des projets :
- réalisation du programme des études (2016-2017) et engagement des opérations de démolition et de réhabilitation ;
- élaboration des conventions d'application de renouvellement urbain par site à partir de 2017 ;
 - mise en œuvre des projets.

Le projet du protocole de préfiguration a été présenté en Comité d'Engagement (CE) de l'ANRU du 7 janvier 2016 qui a donné un avis favorable. Il a souligné la qualité du dossier reposant sur la cohérence des actions engagées dans le PNRU 1 avec celles proposées dans le NPNRU et le

dispositif partenarial mis en place par la Métropole de Lyon au titre de sa gouvernance technique et politique.

Sur le territoire de la Ville de Lyon deux projets ont été retenus : Lyon 9^e la Duchère dans le cadre des projets d'intérêt national et Lyon 8^e Mermoz / Lyon 8^e Langlet Santy dans le cadre des projets d'intérêt régional.

Lyon 9^e la Duchère

Une première convention a été signée le 13 mai 2005 avec l'ANRU au titre du PNRU. Mobilisant d'importants moyens le projet a permis la démolition de 1 715 logements et la livraison à ce jour de 1 194 logements (sur les 1 850 programmés d'ici 2019) locatifs, locatifs sociaux ou en accession faisant évoluer le taux de logements social à 58 % (au lieu des 80 % initiaux).

Le projet a également permis :

- le désenclavement du quartier combiné à des améliorations du réseau de transports publics notamment par la réalisation de l'avenue Rosa Parks ;
- la réalisation de nouveaux espaces publics comme la place Abbé Pierre, le square Averroès ou le parc du Vallon ;
- la création ou la reconstruction de nombreux équipements publics comme la Halle Stéphane Diagana, deux écoles, une maison de fêtes et des familles, ou encore un gymnase;
 - la création d'une centralité de quartier ...

Cependant, la mutation engagée sur le plateau nécessite de poursuivre au-delà de ce qui a été réalisé et d'intégrer au projet les secteurs de la Sauvegarde et du Château afin d'achever la transformation de la Duchère. Pour la Sauvegarde, il s'agit de remailler le quartier, de diversifier les activités et l'habitat ainsi que de poursuivre les améliorations du cadre de vie. Pour le Château, il s'agit de rompre l'isolement du quartier, améliorer le cadre de vie ainsi que les équipements publics et réhabiliter le parc social ou en copropriété.

<u>Lyon 8^e Mermoz / Lyon 8^e Langlet Santy</u>

Le quartier Mermoz Nord a fait l'objet d'une Opération de Rénovation Urbaine engagée par la signature d'une convention avec l'ANRU le 15 février 2007. Le projet, qui est en voie d'achèvement, a permis la démolition de 318 logements sociaux et la reconstruction (toujours en cours) de 402 logements en accession, locatifs et locatifs sociaux. 170 logements ont été réhabilités dont 136 logements sociaux. Le taux de logements sociaux a ainsi évolué de 100 % à 51 %.

De nouvelles voies ont été créés afin de désenclaver le quartier, les espaces publics ont été requalifiés notamment le parc central ou réalisés comme la promenade Dupeyron. L'image de ce quartier desservi par la ligne D du métro a profondément évolué. Le premier acte de la transformation du quartier de Mermoz avait été la démolition de l'autopont et la requalification de l'avenue Mermoz. En 2019, le quartier sera également desservi par le tramway T6.

C'est pourquoi, il est maintenant nécessaire d'intervenir sur le quartier Mermoz Sud composante de l'entrée de ville dont les points forts seraient : le désenclavement du quartier Sud par la continuité des maillages, la recomposition du tissus urbain, la mutation de la façade avenue Mermoz, la requalification des espaces publics, la densification et la diversification de l'habitat.

Dans la continuité du quartier Mermoz, il convient de faire également évoluer le quartier Lyon 8^e Langlet Santy en ouvrant les résidences sur leur environnement, en diversifiant l'habitat, mixer les fonctions et renforcer la sécurité.

Dès la phase du protocole, la Métropole de Lyon a exprimé son ambition sur le NPNRU :

1- En affichant un programme d'études important, à deux échelles (métropolitaine et locale), issu des enjeux de renouvellement urbain sur les quartiers et l'agglomération: 98 études dont 6 études stratégiques et prospectives d'échelle intercommunale et 92 études de sites pour finaliser les projets et permettre leur contractualisation sont inscrites au programme de travail. Le montant total du programme des études s'élève à 5,4 millions d'euros HT. La Métropole de Lyon est sollicitée pour financer les études relevant de sa maîtrise d'ouvrage pour un montant de 1,7 M€HT (soit 31,5 %), l'ANRU subventionnant le programme à hauteur de 2,3 M€HT.

La durée du programme des études est de 18 mois à partir de la date du CE de l'ANRU. Le lancement des études devra donc intervenir avant le 7 juillet 2017. Leur réalisation devra permettre de préparer les conventions de site de renouvellement urbain.

En complément, trois groupes ressources mobilisant les compétences internes des services de la Métropole, de l'État et des Communes se réuniront sur trois thématiques identifiées : « développement durable et quartiers durables » pour répondre aux enjeux environnementaux, « sécurité, sureté, tranquillité, gestion » pour expertiser les projets en termes de prévention situationnelle et de gestion future des espaces et « démarche participation citoyenne et communication » pour répondre aux obligations de la loi du 21 février 2014.

Pour ce qui concerne les sites de la Ville de Lyon les études sont les suivantes :

Libellé de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention	Montant Subv ANRU	Commentaires	Notification du Marché / Démarrage de l'opération	Durée de l'opération
Lyon 9								

Communication et concertation	Communication - concertation	Lyon 9 Duchère	Site RU	Ville / DDT	20 000	50%	10 000	MABC / Durée du Protocole	janv-16	18 mois
Communication et concertation	Communication - concertation	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	50 000	50%	25 000	MABC / Durée du Protocole	janv-16	18 mois
Etude stratégique prospective	Château Sauvegarde: espaces publics et espaces privés ouverts au public - étude sociologique	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	48 000	50%	24 000	MABC	1er trimestre 2016	6 mois
Etude technique et pré- opérationnelle	Château et Sauvegarde : Circulation Stationnement	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	42 000	50%	21 000	MABC	1er trimestre 2016	4 mois
Etude technique et pré- opérationnelle	Collège Schoelcher	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	40 000	50%	20 000	MABC	3ème trimestre 2016	12 mois
Organisation conduite de projet	AMO Pilotage projet	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	30 000	50%	15 000	Durée du projet : Prévoir 2ème phase lors de la Convention	1er trimestre 2017	6 mois
Organisation conduite de projet	AMO Relogement	Lyon 9 Duchère	Site RU	Ville	60 000	50%	30 000		1er trimestre 2016	18 mois (Mission ne conditionna nt pas la signature de la Convention
Etude technique et pré- opérationnelle	Sauvegarde : Etude pollution/diagno stic préliminaire	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	11 115	50%	5 558		4ème trimestre 2016	6 mois
Etude technique et pré- opérationnelle	Sauvegarde : Sondage amiante voirie	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	5 000	50%	2 500		4ème trimestre 2016	6 mois
Etude technique et pré- opérationnelle	Sauvegarde : Etude géomètre	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	20 000	50%	10 000		4ème trimestre 2016	6 mois
Etude technique et pré- opérationnelle	Sauvegarde : Etude géotechnique	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	40 000	50%	20 000		4ème trimestre 2016	6 mois
Etude de programme	Sauvegarde : Etude de programmation habitat	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole	Etude interne				2 ^{ème} trimestre 2016	9 mois
Etude de programme	Château : Etude de programmation des équipements publics	Lyon 9 Duchère	Site RU	Ville de Lyon	Etude interne				1 ^{er} trimestre 2016	6 mois
Etude de programme	Château : réaménage- ment du centre commercial – devenir du bâtiment réaffecté	Lyon 9 Duchère	Site RU	Métropole / CDC	30 000				4 ^{ème} trimestre 2016	3 mois

Ville de Lyon – Conseil municipal du $\frac{26}{09}/\frac{2016}{2016}$ – Délibération n° $\frac{2016}{2313}$ - Page 8

	,				T.	1			_	
Etude de programme	Etude complémentair e de	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Métropole	17 000	50%	8 500		3ème trimestre 2016	9 mois
	composition urbaine									
Etude de programme	Etude de programmation de la résidentialisa-	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	GLH	105 000	50%	52 500		2ème trimestre 2017	4 mois
	tion des tours									
Etude de programme	Enquête sociale patrimoine HLM	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	IRA 3F	10 000	50%	5 000		2ème trimestre 2017	2 mois
Etude de programme	Enquête sociale	Lyon 8 Langlet	Site RU	Alliade Habitat	22 750	50%	11 375		2ème trimestre	3 mois
	patrimoine HLM	Santy	0': DII	0.4.0\#	00.000	500/	10.000		2017	
Etude de programme	Enquête sociale patrimoine HLM	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	SACVL	20 000	50%	10 000		2ème trimestre 2017	3 mois
Etude de programme	Etude pour la relocalisation du centre social	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Ville	55 000	50%	27 500		3ème trimestre 2016	4 mois
Etude technique et pré- opérationnelle	Etude topographique et état des réseaux	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Métropole	20 000	50%	10 000		2ème trimestre 2017	3 mois
Etude technique et pré- opérationnelle	Etude technique garage sous dalle	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	GLH	17 000	50%	8 500		1er trimestre 2017	3 mois
Communication et concertation	AMO Communication concertation	Lyon 8 Langlet Santy	Site RU	Ville	30 000	50%	15 000	Durée Protocole	1er trimestre 2017	6 mois
Communication et concertation	AMO Communication concertation	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Ville	30 000	50%	15 000	Durée du Protocole	1er trimestre 2017	6 mois
Etude stratégique prospective	Diagnostic stationnement et circulation existant en surface et souterrain pour préconisations dans le respect des contraintes du PLU	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Métropole	30 393	50%	15 197	MABC Voirie	2ème trimestre 2016	6 mois
Etude technique et pré- opérationnelle	Etude d'usages des espaces extérieurs : aires de jeux, installations existantes en inter-barres	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Métropole	16 000	50%	8 000	MABC DA	3ème trimestre 2016	9 mois
Etude technique et pré-	Etude de pollution	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Métropole	48 000	50%	24 000	MABC DFI	4ème trimestre 2016	6 mois
opérationnelle Etude technique et pré- opérationnelle	Etude géotechnique préalable	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Métropole	35 000	50%	17 500		1er trimestre 2017	6 mois
Etude technique et pré- opérationnelle	Etude topographique et état des réseaux (eaux usées, gaz, électricité, eau potable, chauffage)	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Métropole	30 000	50%	15 000	MABC DA	4ème trimestre 2016	3 mois
Etude technique et pré- opérationnelle	Diagnostic amiante ensemble bâti Mermoz sud	Lyon 8 Mermoz	Site RU	GLH	42 000	50%	21 000	MABC sur la durée du Protocole	1er trimestre 2016	18 mois
Etude technique et pré- opérationnelle	Etude de définition de la résidentialisatio n des bâtiments conservés	Lyon 8 Mermoz	Site RU	GLH	20 000	50%	10 000		4ème trimestre 2016	4 mois
Etude technique et pré- opérationnelle	Diagnostic technique du réseau de chauffage sous dalle	Lyon 8 Mermoz	Site RU	GLH	13 000	50%	6 500		3ème trimestre 2016	1 mois

Etude technique et pré- opérationnelle	Etude prospective chauffage urbain	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Métropole	35 000	50%	17 500		1 ^{er} trimestre 2017	Mi-2017
Mission d'architecte en chef	Consolider le schéma de composition urbaine - Pré- programme des espaces extérieurs à aménager	Lyon 8 Mermoz	Site RU	Métropole	85 000	50%	42 500	Sur la durée du projet urbain - prévoir BC sur phase Convention	2ème trimestre 2017	6 mois

La Ville de Lyon financera en particulier des AMO communication/concertation, une AMO relogement ainsi qu'une étude relative à la relocalisation du centre social Langlet Santy et une étude interne sur les 3 équipements du Château (Ecole, Maison de l'Enfance et MJC), pour un montant total de 195 000 €HT, dont 97 500 €HT financés par l'ANRU.

2- En confirmant une ingénierie dédiée, gage de réussite :

Les principes qui président à la conduite des projets en renouvellement urbain sont les suivants : des équipes projets intégrées sur des missions transversales (projet urbain, travail avec les habitants, projet de développement social), un co-mandatement des équipes et un co-financement en trois tiers (État, Métropole et Communes), un pilotage dédié au volet d'agglomération.

Le chapitre « Ingénierie » de la convention territoriale de Lyon, approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 23 novembre 2015, précise les moyens humains mobilisés pour coordonner la mise en œuvre des actions dans le cadre du contrat de ville.

Pour les sites concernés par les projets de renouvellement urbain, l'ANRU accorde des subventions aux moyens internes nécessaires pour définir et conduire les projets urbains. L'assiette de subvention est calculée sur la base de montants forfaitaires qui intègrent le salaire, les frais de charges sociales et les frais de structure. Ils se montent au maximum à 115 000 €euros par an pour les postes de directeurs de projets à temps plein et à 95 000 euros par an pour les postes de collaborateurs à la direction de projet à temps plein.

Les forfaits nécessaires à la mise en œuvre du programme figurant au protocole de préfiguration, pour le pilotage des sites sont au nombre de 18 pour l'agglomération dont 4 pour la Ville de Lyon :

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de Maître rattachement) d'ouvrage		Participation ANRU	Commentaires	Date de démarrage	Durée opération
Directeur de projet	Lyon 9° Duchère	Lyon 9° Duchère Métropole		Forfait annuel (115 000) sur 18 mois	date CE 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Lyon 9º Duchère	Ville de Lyon	142 500	Forfait annuel (95 000) sur 18 mois	date CE 7 janvier 2016	18 mois

Directeur de projet	Mermoz Sud Lyon 8eMermoz Langlet Santy	Métropole	172 500	Poste financé ANRU 1 jusqu'en juin 2016. Forfait annuel 115 000 sur 12 mois	1 ^{er} juillet 2016	12 mois
Agent de développement	Mermoz Sud Lyon 8eMermoz Langlet Santy	Ville de Lyon	142 500	Forfait annuel (95 000) sur 18 mois	date CE 7 janvier 2016	18 mois

Pour l'année 2016, ces financements sont intégrés au rapport portant sur le financement des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale lyonnaises et soumis par ailleurs à votre approbation lors de cette même séance.

3- En enclenchant un volume significatif d'opérations d'investissement signalées comme urgentes, traduisant des projets déjà matures et la volonté de démarrer le NPNRU sur les sites d'intérêt national :

Les opérations d'investissement financées au titre du protocole de préfiguration ont été retenues sur la base de critères travaillés et établis localement et ont fait l'objet d'une présentation et validation en comité de pilotage à l'échelle métropolitaine. Elles présentent toutes un caractère incontestable, sont compatibles avec les objectifs et les ambitions des projets de sites et sont prêtes au plan opérationnel.

Les opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration concernent cinq sites d'intérêt national et portent sur 1 838 logements : 856 démolitions et 982 réhabilitations.

Par ailleurs, la Métropole de Lyon soutient financièrement les opérations de démolition dans le cadre des opérations prévues à la PPI. La Ville de Lyon et la Métropole soutiennent particulièrement la qualité du processus de relogement des ménages. La Ville de Lyon pilote ainsi l'AMO Relogement chargée du suivi et de l'évaluation des relogements. La Métropole subventionne à hauteur de 10 % les coûts techniques et les coûts de relogement (tels qu'estimés par les bailleurs, plafonnés à 8 500 €HT par logement).

Pour ce qui concerne le site de Lyon 9^e Duchère les éléments sont les suivants :

Libellé précis de l'opération	Nature de l'opération	Nb Logements	Maitrise d'Ouvrage	Base de financement (HT)	Taux de subvention ANRU	Subvention ANRU	Commentaires	Date démarrage (mois et année)	Durée opération en année	Echelle (QPV de rattache ment)
Démolition Sauvegarde - Barres 520 et 530	Démolition de logements locatifs sociaux	189	69 GrandLyon Habitat-OPH	7 514 661,99	70%	5 260 263,39	Coûts actualisés juillet 2016	Date de CE du protocole	4 ans	Duchère

La Métropole de Lyon s'est engagée à reconstituer dans le temps du protocole de préfiguration au titre des opérations urgentes le tiers des 856 démolitions prévues sur son territoire, soit 285 logements. Ces 285 logements seront répartis en 113 logements PLUS et 172 logements PLAI.

Ces opérations seront mises en œuvre par les bailleurs maîtres d'ouvrage des opérations de démolition, au prorata du nombre de logements démolis par chacun. La Métropole de Lyon, dans le cadre des opérations

prévues à la PPI, soutient la réalisation de ces opérations de reconstitution de l'offre à hauteur de 1,7 M€HT.

La reconstitution des logements sociaux démolis se fera exclusivement sur le territoire de la Ville de Lyon. Ainsi, déjà 136 logements dont 89 PLAI sont fléchés dans la programmation 2016. Ces opérations sont subventionnées par la Ville de Lyon dans le cadre des règles générales de financement du logement social décidées par le conseil municipal du 20 novembre 2006.

4- En autorisant le démarrage anticipé d'études pré-opérationnelles devant permettre d'affiner la faisabilité d'opérations de réhabilitation et/ou de démolition :

Les opérations faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage d'études concernent six sites. Elles portent sur 905 logements à l'échelle de la Métropole : 773 démolitions (477 en PRIN et 296 en PRIR), 132 réhabilitations (100 en PRIN et 32 en PRIR).

- Quatre sites d'intérêt national dont Lyon 9^e Duchère ;
- Deux sites d'intérêt régional dont Lyon 8^e Mermoz Sud ;

Libellé précis de l'opération		Echelle (QPV de rattachement)	Nombre de logements	Maître d'ouvrage	Montant prévisionn el (HT)	Commentaires	Date de démarrage	Durée opération
Réhabilitation	Sauvegarde Barre 440	Duchère	60	69 GRANDLYON HABITAT- OPH	4 084 853	Opération de réhabilitation partielle	date CE 7 janvier 2016	48 mois
Réhabilitation	Sauvegarde Barre 460	Duchère	40	69 GRANDLYON HABITAT- OPH	2 777 622	Opération de réhabilitation	date CE 7 janvier 2016	48 mois
Démolition	Sauvegarde Barre 440	Duchère	40	69 GRANDLYON HABITAT- OPH	1 790 690	Opération de démolition partielle	date CE 7 janvier 2016	48 mois
Réhabilitation	Bâtiment O	Mermoz Sud	32	69 GRANDLYON HABITAT- OPH	2 151 756	Opération de réhabilitation partielle	date CE 7 janvier 2016	42 mois
Démolition	Bâtiment I	Mermoz Sud	88	69 GRANDLYON HABITAT- OPH	4 672 424	Opération de démolition	date CE 7 janvier 2016	72 mois
Démolition	Bâtiment O	Mermoz Sud	32	69 GRANDLYON HABITAT- OPH	1 540 585	Opération de démolition partielle	date CE 7 janvier 2016	

Est également considérée comme opération de démarrage anticipé, la réalisation de 1 344 logements correspondant à la reconstitution de l'offre dans le temps du NPNRU: 773 logements pour reconstituer les démolitions inscrites en autorisation anticipée de démarrage, et 571 logements pour solder la reconstitution de l'offre des opérations urgentes.

L'autorisation anticipée de démarrage ne préjuge pas d'un financement par l'ANRU des opérations concernées dans le cadre d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Elle permet aux bailleurs de démarrer les relogements et d'affiner la faisabilité de leurs projets.

Vu la délibération n° 2015/1606 du 23 novembre 2015;

Vu le projet de protocole de préfiguration ;

Vu l'avis du Conseil des 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de vie, Environnement ;

DELIBERE

- 1- Le contenu du protocole de préfiguration des projets en renouvellement urbain de la Métropole de Lyon est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ce protocole avec l'État, l'ANRU, l'ANAH, la Métropole, les Communes de Bron, Givors, Rillieux-la-Pape, Saint Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne, la région Auvergne Rhône-Alpes, l'Association des bailleurs et constructeurs du Rhône (ABC HLM), le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), les bailleurs sociaux ayant du patrimoine dans ces quartiers Alliade Habitat, Dynacité, Erilia, Est Métropole Habitat, Grand Lyon Habitat, ICF, IRA 3F, Lyon Métropole Habitat, SACOVIV, SACVL, SEMCODA, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ainsi que tous les actes y afférents.
- 3- M. le Maire est autorisé à solliciter les subventions de l'ANRU pour les actions inscrites au programme de travail du présent protocole.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU